

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Rapport public

Date d'émission du rapport : 24 octobre 2025

Numéro d'inspection : 2025-1101-0004

Type d'inspection :

Inspection proactive de conformité

Titulaire de permis : 955464 Ontario Limited

Foyer de soins de longue durée et ville : Crescent Park Lodge, Fort Erie

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 7 au 10 octobre 2025.
L'inspection a eu lieu à distance aux dates suivantes : les 20 et 23 octobre 2025.

Les inspections concernaient :

- Le signalement : n° 00158666 Inspection proactive de la conformité (IPC)

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies
Gestion des médicaments
Prévention et contrôle des infections

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Système de gestion des médicaments

durée

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de Hamilton

119, rue King Ouest, 11^e étage
Hamilton ON L8P 4Y7
Téléphone : 800 461-7137

Problème de conformité n° 001 - Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect de : l'alinéa 123 (3) b) du Règl. de l'Ont. 246/22

Système de gestion des médicaments

Paragraphe 123 (3) Les politiques et protocoles écrits doivent :

b) revus et approuvés par le directeur ou la directrice des soins infirmiers et des soins personnels, le fournisseur de services pharmaceutiques et, le cas échéant, le directeur médical ou la directrice médicale.

Le titulaire de permis n'a pas veillé à ce que les politiques et protocoles écrits du système de gestion des médicaments soient revus et approuvés par le directeur ou la directrice des soins infirmiers et le fournisseur de services pharmaceutiques. Plus précisément, les politiques du foyer relatives à l'administration de médicaments par les personnes préposées aux services de soutien personnel n'ont pas été revues et approuvées.

Sources : politique de transfert de fonctions/délégation de tâches; politique d'application de médicaments topiques; évaluation annuelle du programme de gestion des médicaments; et entretien avec le personnel.